



2026

CODAGE ET REMBOURSEMENT

AVEIR™ STIMULATEUR CARDIAQUE SANS SONDE

Changements dans le catalogue SwissDRG 2026, version 15.0 (version de tarification)¹

Le SwissDRG F12D « Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation simple chambre » (2024) a été regroupé dans le DRG F12B « Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation triple chambre ou implantation d'un stimulateur cardiaque sans sonde ou d'un capteur de pression » (2025).

Remboursement des hospitalisations par SwissDRG

Remarque: Le tableau ci-dessous ne contient que des exemples. Le codage des diagnostics² et des procédures³ doit être adapté à chaque cas individuellement.

SwissDRG, version 15.0. Version de tarification dans des hôpitaux de soins aigus (extrait)									
Swiss-DRG	Désignation	Cost-weight	Durée Moyenne de séjour	Borne inférieure de durée de séjour		Borne supérieure de durée de séjour		Revenu avec un baserate* de CHF 9'647.-	Low-outliers ** revenu avec un baserate de CHF 9'647.-
				1er jour avec réduction	Cost-weight/jour	1er jour avec supplément	Cost-weight/jour		
F12B	Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation triple chambre ou implantation d'un stimulateur cardiaque sans sonde ou d'un capteur de pression ou âge < 16 ans	2,157	3,9	1	0,478	10	0,127	CHF 20'808	CHF 16'197
F12A	Avec un PCCL [†] > 3	2,871	7,4	1	0,613	17	0,242	CHF 27'696	CHF 21'782

* Revenus SwissDRG, calculés avec un baserate fictif 2026 de CHF 9'647.-⁴. Le baserate est négocié chaque année entre les partenaires tarifaires et peut varier d'un hôpital à l'autre et d'une assurance à l'autre.

** Les «low-outliers» sont des cas dont la durée de séjour se situe en-dessous de la borne inférieure de durée de séjour. Le remboursement complet pour le F12B peut être facturé, si le patient séjourne entre 2 et 9 jours à l'hôpital. Si un patient devait quitter l'hôpital plus tôt (dans ce cas) seulement après une nuit, il faut calculer avec une réduction d'environ CHF 4'600.- par jour. Si au contraire le patient séjourne plus longtemps que 9 jours, l'hôpital pourra alors facturer environ CHF 1'220.- par jour en plus.

[†] PCCL: Patient Clinical Complexity Level



2026

CODAGE ET REMBOURSEMENT

AVEIR™ STIMULATEUR CARDIAQUE SANS SONDE

Codes CHOP 2026

Code CHOP	Texte du code CHOP	Exemple d'implant Abbott	No d'article
37.8A.42	Implantation de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation simple-chambre	AVEIR™ VR LP* AVEIR™ AR LP** AVEIR™ AR2 LP**	LSP112V LSP202V LSP201A LSP203A
37.8A.43	Implantation de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation double-chambre	AVEIR™ DR LP***	LSP202V + LSP201A ou LSP202V + LSP203A
37.8A.44	Implantation de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation simple-chambre avec synchronisation AV	N/A	N/A
37.8B.42	Enlèvement de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation simple-chambre	AVEIR™ VR LP* AVEIR™ AR LP** AVEIR™ AR2 LP** AVEIR™ Cathéter de récupération	LSP112V LSP202V LSP201A LSP203A LSCR111
37.8B.43	Enlèvement de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation double-chambre	AVEIR™ DR LP*** AVEIR™ Cathéter de récupération	LSP202V + LSP201A ou LSP202V + LSP203A LSCR111
37.8B.44	Enlèvement de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation simple-chambre avec synchronisation AV	N/A	N/A

*AVEIR Stimulateur cardiaque sans sonde, ventriculaire droit = VVI(R) **AVEIR Stimulateur cardiaque sans sonde, atrial droit = AAI(R)

***AVEIR Stimulateur cardiaque sans sonde, double chambre = DDD(R)

Exemple de calculs du revenu

Implantation d'un pacemaker transveineux sans sonde (simple / double chambre)

Code	Texte	DRG	Texte	Cost-weight
Diagnostic principal (CIM-10-GM 2024)				
I44.1 ou .2	Bloc auriculoventriculaire du second degré / troisième degré	F12B	Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation triple chambre ou implantation d'un stimulateur cardiaque sans sonde ou d'un capteur de pression ou âge < 16 ans	2,157
	ou			
I49.5	Syndrome de dysfonctionnement sinusal			
Procédures (CHOP 2026)				
37.8A.42	Implantation de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation simple-chambre	Avec un baserate de CHF 9'647.-, le revenu total est de CHF 20'808.-		
	ou			
37.8A.43	Implantation de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation double-chambre	Avec des CC extrêmement sévères (PCCL > 3) on peut atteindre le DRG F12A avec un cost-weight de 2,871.		
39.A2.11	Utilisation d'un pacemaker ou défibrillateur compatible à l'IRM			

2026

CODAGE ET REMBOURSEMENT

AVEIR™ STIMULATEUR CARDIAQUE SANS SONDE



Remplacement d'un pacemaker transveineux sans sonde (simple / double chambre)

Code	Texte	DRG	Texte	Cost-weight
<i>Diagnostic principal (CIM-10-2024 GM)</i>				
Z45.00	Adaptation et manipulation d'un stimulateur cardiaque implanté			
<i>Procédures (CHOP 2026)</i>				
37.8B.42	Enlèvement de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation simple-chambre	F12B	Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation triple chambre ou implantation d'un stimulateur cardiaque sans sonde ou d'un capteur de pression ou âge < 16 ans	2,157
	ou			
37.8B.43	Enlèvement de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation double-chambre			
<i>Avec un baserate de CHF 9'647.-, le revenu total est de CHF 20'808.-</i>				
37.8A.42	Implantation de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation simple-chambre			
	ou			
37.8A.43	Implantation de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation double-chambre			
39.A2.11	Utilisation d'un pacemaker ou défibrillateur compatible à l'IRM			

Avec des CC extrêmement sévères (PCCL > 3) on peut atteindre le DRG F12A avec un cost-weight de 2,871.

Abbott.com

Clause de non-responsabilité : Ce document et les renseignements qu'il contient sont fournis à titre d'information générale seulement et ne constituent pas des conseils juridiques, de remboursement, commerciaux, cliniques ou autres. De plus, il n'est pas destiné à constituer et ne constitue pas une représentation ou une garantie de remboursement, de paiement ou de frais, ni que le remboursement ou tout autre paiement sera reçu. Il n'est pas destiné à augmenter ou maximiser le paiement par tout payeur. Abbott ne donne aucune garantie expresse ou implicite que la liste des codes et des récits dans ce document soit complète ou exempte d'erreurs. De même, rien dans ce document ne doit être considéré comme des instructions pour sélectionner un code particulier, et Abbott ne préconise ni ne garantit l'adéquation de l'utilisation de tout code particulier. La responsabilité ultime du codage et de l'obtention du paiement/remboursement incombe au client. Ceci inclut la responsabilité de l'exactitude et de la véracité du codage et de toutes les réclamations soumises aux payeurs tiers. De plus, le client doit noter que les lois, règlements et politiques de couverture sont complexes et fréquemment mis à jour ; par conséquent, le client doit vérifier souvent auprès de ses fournisseurs ou intermédiaires locaux et doit consulter un conseiller juridique ou un spécialiste des finances, du codage ou du remboursement pour toute question concernant le codage, la facturation, le remboursement ou toute autre question afférente. Ce matériel ne reproduit les informations qu'à titre indicatif. Il n'est pas fourni ou autorisé à des fins de marketing.

Importante remarque : les présentes informations sur les DRGs proviennent de tiers (OFS Office fédéral de la statistique, SwissDRG SA, etc.) et ne vous sont transmises par la société Abbott qu'à des fins d'information et de suggestion de codage. Les présentes informations ne sauraient remplacer un conseil juridique ni un accompagnement en matière de remboursement et Abbott décline toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité et l'échéance de mise à disposition des présentes informations. Le fondement juridique, les lignes directrices et la pratique de remboursement des caisses-maladie sont complexes et évoluent en continu. Les prestataires sont responsables de leur codage et des demandes de remboursement. Abbott vous recommande donc de contacter les caisses-maladie compétentes, votre chargé des DRG et/ou un avocat pour discuter du codage, des critères d'éligibilité et d'autres questions de remboursement.

Sources :

- <https://www.swissdrg.org/fr/somatique-aigue/systeme-swissdrg-1502026/catalogue-des-forfaits-par-cas>
- <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/nomenclatures/medkk/instruments-codage-medical.assetdetail.32686249.html>
- <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home.assetdetail.36016193.html>
- <https://tarife.santeservices.ch/fr/nos-services/achat-de-prestations/benchmarking>

ATTENTION : Produit(s) destiné(s) à être utilisé(s) par ou sous la direction d'un médecin. Avant toute utilisation, consultez le mode d'emploi fourni dans l'emballage du produit (si disponible) ou sur www.eifu.abbott pour obtenir des informations détaillées supplémentaires sur les indications, les contre-indications, les avertissements, les précautions et les événements indésirables.

Les informations contenues dans le présent document sont destinées à être publiées en Suisse uniquement. Vérifiez toujours le statut réglementaire du dispositif dans votre région.

Toutes les illustrations sont des représentations artistiques et ne doivent pas être considérées comme des dessins techniques ou des photos peuvent être visionnées. Archivage des données et des photographies par Abbott Medical.

Abbott Medical

Abbott AG | Neuhofstr. 23 | CH-6341 Baar | Tel: +41 41 768 43 33

™ identifie une marque du groupe de sociétés Abbott.

www.cardiovascular.abbott

© 2026 Abbott. Tous droits réservés. MAT-2602467 v1.0